

30/4) Versement d'un deuxième acompte à la SOCIÉTÉ BOURBON-LUMIÈRE.

M. le Maire donne lecture du rapport :

Messieurs,

Sur la subvention F.I.D.O.M. de 14.050.000. F. attribuée à la Commune au titre des travaux d'électrification, un premier acompte de 7.000.000. a été alloué à Bourbon Lumière sur les sommes qui lui sont dues au titre du "Fonds Spécial" (délibération du Conseil Municipal du 17 Mars 1964), Je vous demande d'autoriser le versement à cette Société du solde de la subvention, soit 7.050.000. francs, prévue c/28 " Dotation des Services Autonomes ".

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
57 devis le 17 Nov 1964  
P/Le Maire absent en mission  
Le Secrétaire Générale  
Siège J. Duchesne